

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DEL2022_008 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Colombiers-sur-Seulles pour la rue du Bas et la rue Cauger

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 février 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour : 43
Contre :
Abstention :

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Gérard PICCAND (suppléant de Monsieur LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Alain COUZIN
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200069516-20220210-DEL2022_008

DEL2022_008: CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE COLOMBIERS-SUR-SEULLES POUR LA RUE DU BAS ET LA RUE CAUGER

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant que la commune de Colombiers-sur-Seulles a un projet d'effacement des réseaux de la rue du Bas et la rue Cauger définies d'intérêt communautaire.

Considérant que la réfection des tranchées représente environ 50% de la surface de voirie.

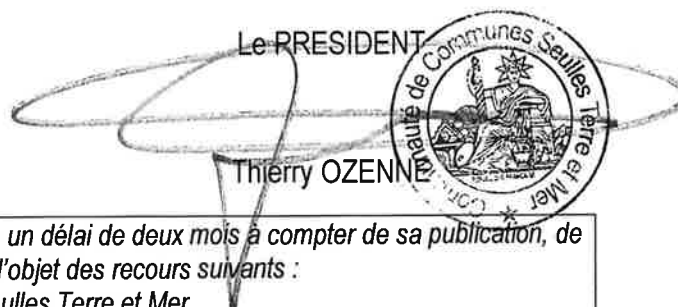
Considérant qu'il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la réfection des voiries à la commune de Colombiers-sur-Seulles et de lui verser un fond de concours correspondant à la bande de roulement restante soit 18 455,60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Colombiers-sur-Seulles et tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN